

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/02/04/2021020376/justel>

Dossier numéro : 2021-02-04/16

Titre

4 FEVRIER 2021. - Arrêté ministériel portant délégation de compétence en matière de décision relative à la répétition de l'indu des allocations aux personnes handicapées

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 01-03-2021 page : 17855

Entrée en vigueur : 01-03-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le Directeur général de la Direction générale personnes handicapées du Service Public Fédéral Sécurité Sociale est chargé de traiter les demandes en renonciation de récupération d'allocations aux personnes handicapées indument versées.

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.